



ARRÊTÉ

Année 2026-N° 215-c /MEF-MFF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SMPE/SP 00556626

**Portant retrait d'agrément de change manuel de l'établissement
"J.A. & FILS"**

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES FINANCES ET DE LA MICROFINANCE,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu le règlement n° 06/2024/CM/UEMOA du 20 décembre 2024 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;
- vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu l'arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22 du 21 janvier 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- vu l'arrêté n° 731-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 31 août 2012 portant agrément de change manuel de l'établissement " **J.A. & FILS** " ;
- vu l'instruction n° 07/07/2025/RFE du 07 juillet 2025 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relative aux conditions d'exercice de l'activité d'agréé de change manuel ;

- vu la lettre n°0011/2026 du 06 mai 2026 du Directeur de l'établissement " **J.A. & FILS** " relative à la demande de retrait d'agrément de change manuel ;
- vu la lettre n° B00/SES/00589-2026 du 10 juin 2026 de la Direction nationale de la BCEAO, relative au retrait d'agrément de change manuel de l'établissement " **J.A. & FILS** " ;

ARRÊTE

Article premier

L'agrément donné à l'établissement " **J.A. & FILS** " le 31 août 2012 pour exercer les activités de change manuel est retiré.

Article 2

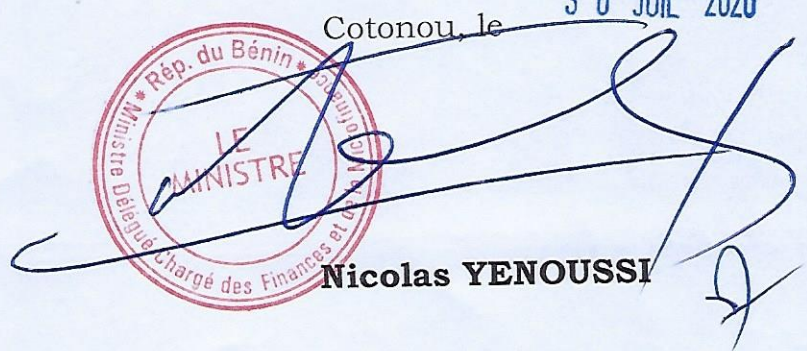
L'établissement " **J.A. & FILS** " n'est plus autorisé à exercer les activités de change manuel sur le territoire de la République du Bénin.

Il est, par conséquent, radié de la liste des agréés de change manuel.

Article 3

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Cotonou, le 30 JUL 2026



Nicolas YENOUSSI

Red circular stamp: "Rég. du Bénin" and "Ministre Délégué chargé des Finances et du Budget".

AMPLIATIONS : PR 2 - CS 2 - PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 20 - DGTCP 4 - BCEAO 2 - APBEF 1 - BIIC 1 - BOA-BENIN 1 - ORABANK BENIN 1 - SGB 1 - ECOBANK BENIN 1 - UBA-Bénin 1 - NSIA BANK BENIN 1 - BSIC BENIN 1 - BAB 1 - CORIS BANK-Bénin 1 - BGFIBANK BENIN 1 - BANGE BANK BENIN 1 - CBAO 1 - SONIBANK-BENIN 1 - AFGC 1 - FASEG 1 - FADESP 1 - DAN 1-JORB